



# Invesco Multi Complémonde 0 - 100

1<sup>er</sup> octobre 2009

1

## Invesco Multi Compartiment Complémonde 0 - 100

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ – PARTIE A STATUTAIRE

CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

### Informations

<b>Dénomination :</b>	Invesco Multi Complémonde
<b>Structure juridique :</b>	SICAV de droit français
<b>Compartiment :</b>	INVECO Multi Complémonde est un compartiment de la SICAV Invesco Multi
<b>Société de gestion :</b>	Invesco Asset Management SA
<b>Gestionnaire comptable par délégation :</b>	BNP Paribas Fund Services France
<b>Durée d'existence prévue :</b>	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
<b>Dépositaire :</b>	BNP Paribas Securities Services
<b>Commissaire aux comptes :</b>	Deloitte et Associés
<b>Commercialisateur :</b>	Invesco Asset Management SA
<b>Classification</b>	
<b>Classification :</b>	OPCVM « diversifié »
<b>OPCVM d'OPCVM :</b>	Jusqu'à 100% de l'actif net

### Objectif de gestion

Le compartiment a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indice composite 50% JP Morgan Global Government Bond et 50% MSCI World ex Europe, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire active d'un portefeuille diversifié exposé en actions internationales .

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est composé pour 50% par l'indice JP Morgan Global Government Bond - Unhedged USD (JPMGGLBL) et pour 50% par l'indice MSCI World ex Europe (MSDUWXEU),

L'indice JP Morgan Global Government Bond - Unhedged USD est un indice composé d'obligations d'Etats de l'OCDE liquides à taux fixe et ayant une durée de vie résiduelle supérieure à un an. Il est calculé coupons réinvestis.

Le MSCI World ex Europe est un indice représentant les principales capitalisations boursières mondiales hors Europe, calculé par Morgan Stanley Capital International. Cet indice est publié de façon quotidienne, il est calculé sur la base des cours de clôture dividendes réinvestis.

Le Compartiment ne met pas en œuvre une gestion indiciaire, par conséquent sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence.

### Informations concernant les placements et la gestion

#### Stratégie et actifs principaux utilisés

#### Allocation :

L'exposition de ce compartiment pourra varier de 0 à 100% sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, monétaires) à la discrétion du gérant.

Le compartiment cherchera à réaliser son objectif de gestion par une combinaison active de choix d'allocation d'actifs et de sélection de fonds.

L'allocation cible du compartiment en terme d'exposition aux différents marchés sera de :

- 50% en obligations internationales,
- 50% en actions internationales hors Europe.

L'allocation cible sur le marché monétaire sera de 0% et l'exposition à ce marché se fera uniquement dans un but défensif.

Le compartiment sera exposé, via des OPCVM, aux marchés internationaux actions, obligataires et monétaires. Les actifs du compartiment seront alloués de manière discrétionnaire entre les différents marchés.

L'exposition à chacun de ces marchés pourra varier de 0 à 100% de l'actif net en fonction des anticipations d'évolution des prix de ces actifs élaborés par le gérant, sur la base de son scénario macro-économique, de son appréciation de la valorisation des actifs, de variables de dynamique de court terme, et en fonction des opportunités d'investissement.

L'allocation géographique relative à l'exposition actions sera effectuée sur les zones géographiques suivantes :

- Amérique du Nord,
- Japon
- Pacifique
- Pays émergents

Le Compartiment pourra exposer de 0% à 100% de son actif à chacune des zones géographiques listées ci-dessus.

La répartition du portefeuille entre ces zones géographique pourra varier en fonction des opportunités de marché et des anticipations du gérant, lesquelles peuvent en outre conduire ce dernier ponctuellement à exposer aux marchés européens jusqu'à 30% de l'actif du compartiment.

Au sein de cette allocation marchés actions, le compartiment pourra dédier une partie de ses investissements à des secteurs particuliers (tels que les matières premières, l'énergie, l'eau...) ou à un type de capitalisation spécifique (grandes/moyennes/petites capitalisations), l'exposition au marché des petites capitalisations ne dépassant pas 25% de l'actif net du fonds.

L'exposition obligataire et monétaire pourra être réalisée sur l'ensemble des marchés, à savoir : Amérique du Nord, Japon, Pacifique, pays émergent et Europe.



# Invesco Multi Complémonde 0 - 100

1<sup>er</sup> octobre 2009

2

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 30% de son actif sur les high yields .

**Sélection d'OPCVM :** Le processus de sélection de fonds débute par la définition d'un univers d'investissement. Celui-ci est composé d'un ensemble de fonds répondant à des critères d'éligibilité définis par le gérant (ancienneté, encours sous gestion, liquidité, autorisation à la commercialisation). Au sein de cet univers, plusieurs segmentations sont opérées et permettent de regrouper les fonds de manière homogène. Au terme de cette étape, une première analyse quantitative permet d'affiner cette sélection en se fondant sur une comparaison de données statistiques prédéfinies relatives à la performance et au risque. Sur le panel de fonds retenus à l'issue de cette sélection, une analyse qualitative vient achever le processus et permet de dégager au sein de chaque classe d'actif une liste réduite de fonds susceptibles de rentrer dans le portefeuille du compartiment.

**Les actifs :** investit jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés, et jusqu'à 30% de son actif dans des OPCVM ou fonds d'investissement non coordonnés conformes aux dispositions de l'article R214-25 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM peuvent faire l'objet d'une cotation (ETF) et d'autres mettre en œuvre une stratégie alternative.

Dans un objectif de diversification des investissements, le compartiment investit jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement non coordonnés répondants aux critères fixés par le règlement général de l'AMF.

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme ferme ou conditionnel, réglementés ou de gré à gré, et ainsi notamment recourir aux futures, afin de piloter son exposition au risque action ou de couvrir le fonds contre les risques actions et change. Ces opérations sont effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif de l'OPCVM sans rechercher de surexposition.

Pour la gestion de sa trésorerie ou pour répondre à un besoin spécifique de gestion, le compartiment peut dans la limite de 10% de l'actif net se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

**Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants.

**Risque actions :** Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment. De plus, le compartiment intervient sur des marchés émergents qui sont susceptibles de s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, constituant ainsi un risque supplémentaire pour le souscripteur. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment pourra exposer jusqu'à 25% de son actif net aux marchés de petite capitalisation composés d'entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques supplémentaires pour les investisseurs.

**Risque de perte en capital :** Les souscripteurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements en actions réalisés par le compartiment et au fait que celui-ci n'intègre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

**Risque de change :** Le compartiment est investi en instruments financiers libellés en devises étrangères. Les positions en devises peuvent être couvertes, mais pas de façon systématique. Ces positions sont prises en fonction des anticipations et convictions fortes de la société de gestion sur l'évolution des devises contre l'euro. L'exposition maximum du compartiment au risque de change est de 100%.

**Risque de taux :** Une partie du portefeuille peut être investie et/ou exposée en produits de taux d'intérêt. Le risque de taux est le risque de hausse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux fixe et le risque de baisse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse des rendements des placements réalisés).

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La baisse (en cas d'achat) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé indirectement l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investissement sur des titres à hauts rendements (high yield) peut renforcer ce risque et pourra entraîner une baisse plus importante et plus rapide de la valeur liquidative. De plus, le compartiment intervient sur des marchés émergents constituant ainsi un risque supplémentaire pour le souscripteur.

Risque(s) accessoire(s) : Risque de contrepartie.

Le détail des risques accessoires est disponible dans la note détaillée

## Souscripteur concerné et profil de l'investisseur type

Le compartiment est destiné à tout souscripteur souhaitant valoriser son épargne par le biais des marchés actions internationaux.

Les actions A imposent un montant minimum de souscription initiale de 1.500 euros et les actions C un montant minimum de souscription initiale de 250.000 euros (sauf pour les actions C souscrites par un fonds de fonds). Le minimum de souscription initiale pour les actions E est de 500€ ; elles peuvent servir de support à des contrats d'assurance-vie.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans

**Avertissement :** Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation financière. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de vos différents actifs, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

## Commissions et frais

### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille, au commercialisateur, etc.



# Invesco Multi Complémonde 0 - 100

1<sup>er</sup> octobre 2009

3

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (toute classe d'actions)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,5% TTC maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de souscription indirecte maximum	Valeur liquidative X nombre de parts	1% TTC maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat indirecte maximum	Valeur liquidative X nombre de parts	1% TTC maximum

A l'exception des droits acquis aux OPCVM, les souscriptions ou rachats effectués sur des OPCVM souscrits par le compartiment ne donneront pas lieu au paiement de commission de souscription ou rachat.

## Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au compartiment « Complémonde »	Assiette	Taux annuel
Frais de fonctionnement et de gestion TTC maximum (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Actions A : 1,50 % TTC maximum Actions C : 0,90 % TTC maximum Actions E : 2,27 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Frais de fonctionnement et de gestion des Fonds cibles	Actif net du fonds cible	2,99% TTC maximum

## Fiscalité

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV.

En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable et ce, avant toute souscription dans la SICAV.

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et rachats d'actions du compartiment peuvent s'effectuer sur une base décimale en centièmes d'actions (0,01 action).

Néanmoins, les actions A imposent un montant minimum de souscription initiale de 1.500 euros et les actions C un montant minimum de souscription initiale de 250.000 euros (sauf pour les actions C souscrites par un fonds de fonds). Le minimum de souscription initiale pour les actions E est de 500 euros.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès du centralisateur. Les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 11 heures sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée. La valeur liquidative est disponible en J+2 et le règlement des souscriptions et des rachats intervient en J+3.

Les souscriptions et rachats peuvent être suspendus face à des situations particulières et rendues nécessaires, telle la fusion du fonds dans un autre OPCVM. Dans ces conditions, les souscripteurs seront avertis de cette suspension ainsi que de sa durée.

Un avis de suspension sera également transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Les demandes de souscription et rachat sont centralisées auprès de :

Invesco Global Asset Management Limited, Dealing Department, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland

Tel : +44 (0) 20 7065 3085 ; Fax : +44 (0) 20 7012 0869

Le passage d'un compartiment à l'autre de la SICAV est assimilé à une opération de souscription-rachat et sera donc fiscalisé.

### Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du mois de Décembre.

### Affectation du résultat :

Capitalisation

### Date et périodicité de la Valeur

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.



# Invesco Multi Complémonde 0 - 100

1<sup>er</sup> octobre 2009

4

**Liquidative :**

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible au siège de la société de gestion de la SICAV dont les coordonnées figurent ci-dessous ou sur le site internet suivant [www.Invescoeuropa.com](http://www.Invescoeuropa.com) :

Invesco Asset Management SA, 16/18, rue de Londres, 75009 Paris, France. Tel : +33(1) 56.62.43.02

**Date de Création :**

Ce compartiment « Complémonde » de la SICAV Invesco Multi a été créé le 1<sup>er</sup> février 2008 et agréé par l'Autorité des Marchés financiers le 19 décembre 2007.

Catégorie d'actions	Code ISIN	Libellé de la devise	Affectation des revenus	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Décimalisation
<b>Actions A</b>	FR0010563056	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	1.500 euros ou équivalent.	Néant	Oui, au centième (0,01 action)
<b>Actions C</b>	FR0010568139	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	250.000 euros ou équivalent. Dérogations : Souscription par un fonds de fonds.	Néant	Oui, au centième (0,01 action)
<b>Actions E</b>	FR0010568147	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	500 euros	Néant	Oui, au centième (0,01 action)

Le compartiment Complémonde de la SICAV Invesco Multi dispose de trois catégories d'actions : les actions A, C et E. Ces trois catégories diffèrent sur les points suivants : montant minimum de la première souscription, frais de gestion et valeur liquidative compte tenu des frais de gestion différents.

**Informations supplémentaires**

Le prospectus complet de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Invesco Asset Management S.A.

16-18 rue de Londres, 75009 Paris

France

Tel : +33(1) 56.62.43.02

Ces documents sont également disponibles sur le site [www.Invescoeuropa.com](http://www.Invescoeuropa.com).

Toutes explications supplémentaires peuvent être obtenues via le point de contact suivant : [fundinformation@ceu.Invesco.com](mailto:fundinformation@ceu.Invesco.com)

Date de publication du prospectus : 1<sup>er</sup> octobre 2009

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PROSPECTUS SIMPLIFIÉ – PARTIE B STATISTIQUE**

**Avertissement :** l'indicateur de référence, la catégorie AMF, la stratégie d'investissement ainsi que le profil de risque ont été modifiés en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009

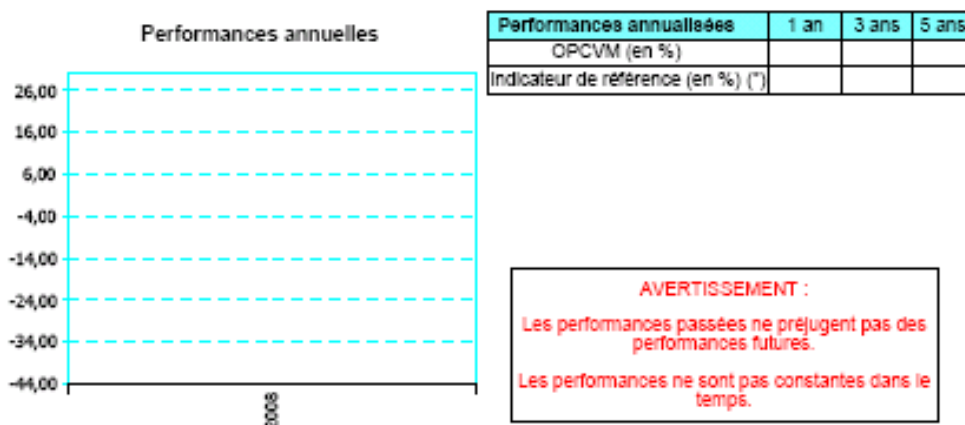
**ACTIONS E**

**INVESCO MULTI COMPLEMONDE**

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM à fin décembre 2008



Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Conformément à l'instruction de l'AMF 2005-02, tout OPCVM ayant une durée d'existence inférieure à 1 an au 31 Décembre, n'affiche pas de performance. (Date de création du fonds 31/01/2008)

La partie B du prospectus simplifié est actualisée chaque année huit jours ouvrés après la tenue de l'assemblée générale pour les SICAV, ou dans les trois mois et demi de la clôture pour les FCP.

Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.



# Invesco Multi Complémonde 0-100

1<sup>er</sup> octobre 2009

6

## INVESCO MULTI COMPLEMONDE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

## INVESCO MULTI COMPLEMONDE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2,27 % TTC</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,80% TTC</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,87%
- Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,07%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0,01% TTC</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- Commissions de sur-performance	0,00%
- Commissions de mouvement	0,01%
<b>Total facturé au cours du dernier exercice clos :</b>	<b>3,08% TTC</b>

Base : actif net moyen

Conformément à l'Instruction de l'AMF de Novembre 2003, l'OPCVM ayant moins de 12 mois d'existence au 31/12/2008, les taux ont été annualisés.

#### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Ce taux correspond à la moyenne des Taux de Frais sur Encours (TFE) mensuels. En effet, afin de mieux tenir compte du poids de l'OPCVM cible dans l'actif du Fonds, un TFE mensuel est calculé à partir des inventaires de fin de mois. Il est égal à la somme des TFE des sous-jacents, pondérés en fonction de l'importance relative de l'investissement du Fonds de Fonds.

Conformément à la position adoptée par l'AMF, lorsque le Taux de Frais sur encours (TFE) d'un ou plusieurs OPCVM cibles est indisponible, la société de gestion intègre en remplacement, un majorant défini en fonction du type de Fonds cible.

Ainsi :

- Lorsque le sous-jacent est à dominante action, le majorant utilisé sera égal au taux maximum indiqué dans son prospectus auquel est ajouté 1%, en compensation des autres frais facturés à l'OPCVM tel que les coûts liés à l'achat d'OPCVM, les rétrocessions, et les commissions de sur performance et de mouvements).
- Lorsque le sous-jacent est à dominante obligataire et/ou monétaire, le majorant utilisé sera égal au taux maximum.

Si le taux maximum n'est pas connu, la société de gestion intégrera un majorant égal à 4% pour un sous-jacent à dominante action, ou un majorant égal à 3% pour un sous-jacent à dominante obligataire et/ou monétaire.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvements. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

#### Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Le calcul du taux de rotation et des frais de transactions des portefeuilles actions d'OPCVM d'OPCVM n'est pas pertinent.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos.



# Invesco Multi

## Complémonde 0-100

1<sup>er</sup> octobre 2009

7

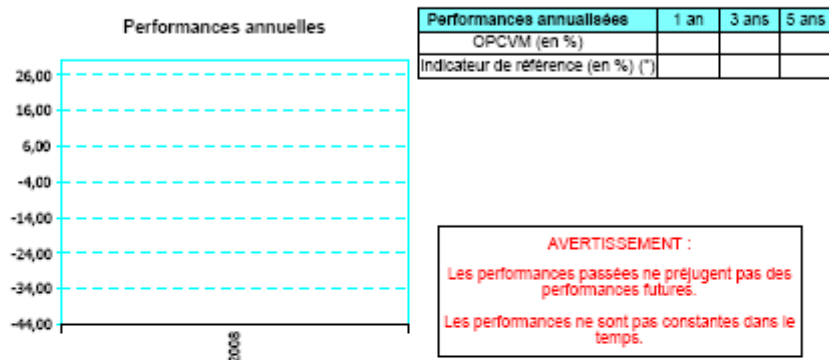
### ACTIONS C

#### INVESCO MULTI COMPLEMONDE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

#### Performances de l'OPCVM à fin décembre 2008



Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Conformément à l'instruction de l'AMF 2005-02, tout OPCVM ayant une durée d'existence inférieure à 1 an au 31 Décembre, n'affiche pas de performance. (Date de création du fonds 31/01/2008)

La partie B du prospectus simplifié est actualisée chaque année huit jours ouvrés après la tenue de l'assemblée générale pour les SICAV, ou dans les trois mois et demi de la clôture pour les FCP.

Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.